

Règlement du jeu

« تونس في عينيك »

Article 1 : L'organisateur

L'Association Tunisienne des Randonneurs organise un jeu gratuit, ouvert à toute personne physique majeure ayant déjà participé aux sorties de l'ATR

Article 2 : Durée

Le jeu est organisé pour une durée de 8 jours. Il débutera le 14 février 2013 et prendra fin le 21 février 2013. L'ATR se réserve le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent jeu.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au jeu se fait à travers la page officielle de l'association tunisienne des randonneurs sur Facebook :

<https://www.facebook.com/randotunisie>

Pour jouer, le participant doit être fan de la page officielle de l'ATR sur Facebook et a déjà participé au moins à une randonnée.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas à ces conditions, ainsi que les membres du bureau exécutif de l'ATR

L'ATR procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect des critères et conditions mentionnés plus haut.



Article 4 : Mécanisme du Jeu

Le participant doit envoyer un petit formulaire d'inscription en message privé à l'ATR en indiquant :

- Son nom & prénom
- Son âge
- Le numéro de sa carte d'identité nationale
- Son numéro de téléphone
- Son E-mail
- Son gouvernorat
- Sa profession

Et ce avec une photo personnelle qu'il a prise lors de la randonnée.

Le participant doit mentionner la date et le lieu de la prise et peut également ajouter un texte à sa photo.

L'inscription de chaque participant ne sera validée qu'une seule fois.

Les participants doivent communiquer leur identité réelle ; les faux profils et les pseudonymes seront automatiquement écartés du jeu.

Toute information fausse ou erronée engendrera l'élimination automatique de la participation du joueur. Il est dans ce cas écarté et c'est le participant classé suivant en termes de score qui sera gagnant.

Article 5: Désignation des gagnants :

Le gagnant est celui dont la photo aura plus de « Like », « J'aime » une fois postée dans un album spécialement créé pour ce jeu par l'ATR

La déclaration des gagnants sera communiquée sur la page Facebook à la fin du jeu (Si pas d'égalité des scores).

En cas d'égalité des scores, Le comité directeur fera le choix.

Le gagnant aura comme cadeau une randonnée seul (un weekend) ou une randonnée d'un jour avec un compagnon de son choix.

La photo gagnante fera l'objet de la photo de couverture de la page avec la mention du nom du gagnant pendant une semaine à partir de la date de délibération des résultats.



Article 7 : Clauses particulières

L'ATR déclare et garantit que le jeu « تونس في عينيك » respecte les règles déontologiques en matière de jeux promotionnels.

L'ATR s'engage à honorer les prix relatifs au présent jeu.

La participation à ce jeu emporte l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du résultat du jeu.

Il reconnaît également que sa participation au jeu autorise l'ATR et ses ayant-droit ou ayant-cause à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte la photo du participant.

Article 8 : Fraudes

L'ATR pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de les éliminer du jeu et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 : Déclarations

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de l'ATR pour les cas prévus et non prévus.